

CODE DE CONDUITE - ÉCOLE LES AIGLONS

Introduction

Ce code de conduite est en vigueur en tout temps à l'école les Aiglons, dans l'autobus et lors de toutes sorties scolaires.

Respect

On s'attend à ce que les élèves adoptent un comportement qui démontre le respect des droits, des biens et de la sécurité des autres ainsi que les leurs.

Responsabilité

Chaque élève est responsable d'arriver à l'heure prêt à apprendre et à travailler.
Chaque élève doit démontrer du respect envers soi-même et tous ceux qui l'entourent.

Droits

On s'attend à ce que les élèves respectent les droits des autres afin que tous les élèves puissent apprendre dans un contexte sain et sécuritaire.

Conduites acceptables

- Je démontre du respect envers moi-même et les autres personnes qui m'entourent.
- J'agis en pensant à ma sécurité et à celle des autres.
- Je suis disposé à apprendre dès le début des activités d'apprentissage.
- Je participe aux cours, aux activités et aux événements en étant ponctuel et à l'endroit prévu.
- Je traite la propriété et les biens de l'école avec soin.
- Je respecte l'autorité légitime du personnel de l'école et je fais ce qui est demandé.
- J'adopte un comportement adéquat dépourvu de toute forme de menace, d'intimidation, de harcèlement, d'agression ou de discrimination à l'égard de quiconque, de façon physique, virtuelle, psychologique, écrite, verbale ou non verbale, et ce à l'intérieur de l'école, sur son terrain, dans les autobus scolaires et lors des sorties éducatives.
- Je n'utilise pas de paroles et ne pose pas de gestes à caractère sexuel.
- Je n'apporte pas d'objets dangereux et/ou qui inspirent la violence.
- Je porte des vêtements dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite.
- Les vêtements doivent couvrir la totalité des régions de la poitrine, de l'abdomen (ventre), du bassin (fesses) ainsi que les sous-vêtements.
- De plus, en raison de sécurité, les élèves sont tenus de ne pas porter des sandales de style flip-flop, des talons hauts et des chaussures à roulettes.
- J'utilise les services informatiques à des fins pédagogiques.
- Je m'abstiens de naviguer sur l'Internet sans la permission de l'enseignant(e) responsable.
- Je m'engage à ne pas copier ou distribuer de matériel soumis à des droits d'auteur autres que les copies de sauvegarde dont je suis titulaire.
- Je me conforme au code de conduite tel que stipulé dans le *Formulaire de consentement* relatif à l'utilisation des ordinateurs portatifs selon le *Cahier de procédures et lignes directrices sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication*.

CODE DE CONDUITE - ÉCOLE LES AIGLONS

Conduites inacceptables et/ou actes illégaux

- Le harcèlement, l'intimidation, la menace, l'agression ou la discrimination à l'égard de quiconque, de façon physique, virtuelle, psychologique, écrite, verbale ou non verbale, et ce à l'intérieur de l'école, sur son terrain, dans les autobus scolaires et lors des sorties éducatives
- Les représailles contre toute personne ayant signalé un incident
- Le vandalisme
- La possession, l'utilisation ou la distribution de substances illégales ou interdites (alcool, drogues, cigarettes)
- La possession ou l'usage d'armes
- Le vol ou la destruction de biens de l'école ou d'autres

Conséquence en cas d'infraction au code

Principes directeurs:

- ♦ Nous valorisons les comportements positifs.
- ♦ Nous sommes responsables de nos comportements.
- ♦ Ce sont les comportements qui sont critiqués et non les élèves.
- ♦ L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les conséquences d'une mauvaise décision, d'une erreur et à limiter la possibilité de la récurrence de telles instances.

Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.

Conséquences :

Selon la situation, une ou plusieurs de ces étapes seront suivies dans le cas de manque d'un respect au code de conduite.

1. Expliquer les attentes et les règlements du code de conduite.
2. Rencontrer l'élève pour clarifier une situation problématique.
 - Nommer le comportement perturbateur.
 - Discuter d'un comportement perturbateur.
 - Trouver les gestes à poser pour régler le problème.
 - Déterminer les conséquences reliées aux comportements.
3. Un rapport d'incident est envoyé à la maison et est signé par la direction et le parent.
4. Une rencontre avec les parents peut être convoquée.
5. Selon la gravité et/ou la fréquence de(s) conduite(s) inacceptables, l'élève est référé à la direction et les conséquences suivantes peuvent être appliquées :
 - Je risque une suspension interne à l'école.
 - Je risque une suspension externe (école et/ou autobus)
 - Je risque une intervention de la part de la police.

Une conséquence immédiate sera appliquée au niveau de la possession d'arme, de matériel potentiellement dangereux, d'alcool ou de drogues.